

Le gouvernement demeure déterminé à établir une orientation à plus long terme en matière de défense, orientation qui garantira aux forces armées l'équipement voulu pour répondre aux exigences qui lui sont faites. Les Forces canadiennes non seulement font une contribution importante à la poursuite de nos objectifs de politique étrangère, y compris ceux qui se rapportent à nos relations avec les États-Unis, mais joueront aussi un rôle crucial dans la défense de notre territoire et de notre souveraineté et le soutien des autorités civiles et des autres ministères au Canada. Bref, elles contribueront à faire du Canada un pays fort et en sécurité.

#### **Recommandation 14**

*Compte tenu que la situation de la sécurité en Amérique du Nord a changé depuis le 11 septembre 2001, les gouvernements du Canada et des États-Unis devraient élargir le mandat et la composition de la Commission permanente mixte de défense en y incluant toute question de sécurité pertinente et en y adjoignant tout représentant jugé approprié. Le gouvernement du Canada devrait faciliter les interactions entre la Commission et les parlementaires canadiens et encourager le gouvernement des États-Unis à en faire autant.*

*De façon plus générale, les ministres canadiens des Affaires étrangères et de la Défense nationale, de même que le secrétaire d'État et le secrétaire de la Défense des États-Unis – et tout autre membre du cabinet des ministres au besoin – devraient se réunir au moins une fois l'an, en alternance au Canada et aux États-Unis, pour discuter de questions communes de défense et de sécurité. Ces réunions devraient être coordonnées de concert avec la Commission permanente mixte de défense.*

Le gouvernement reconnaît que les définitions de la sécurité ont changé et ont pris de l'extension depuis les attentats du 11 septembre. La 210<sup>e</sup> Commission permanente mixte de défense (CPMD), qui a eu lieu du 15 au 18 octobre 2002 à Comox (C.-B.) a été consacrée au renforcement de la sécurité de l'Amérique du Nord. Elle a traité de la défense nord-américaine en termes généraux, et des organismes comme le Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont présenté des exposés.

La Commission mixte est pour le Canada une tribune privilégiée, car elle offre une occasion unique au personnel canadien et américain de discuter d'intérêts et de priorités mutuels et communs. Le gouvernement appuie la recommandation préconisant des contacts plus fréquents entre les parlementaires et la Commission. Des ministres rencontrent régulièrement leurs homologues américains dans des cadres bilatéraux et multilatéraux comme l'OTAN et le G8. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères a eu des réunions bilatérales avec le secrétaire d'État américain le 13 novembre 2002 et le 28 janvier 2003. Par ailleurs, le ministre de la Défense nationale a rencontré le secrétaire de la Défense des É.-U. le 8 janvier 2003. Le gouvernement continue d'encourager des rencontres bilatérales régulières et reste ouvert à la possibilité de réunions conjointes des ministres canadiens des Affaires étrangères et de la Défense nationale, d'une part, et le secrétaire d'État et le secrétaire de la Défense des États-Unis, d'autre part.